

DÉPARTEMENT
E U R E
CANTON
VAL-DE-REUIL
COMMUNE
VAL-DE-REUIL

ARRÊTÉ DU MAIRE

PORTANT ANNULATION DE LA PERMISSION DE VOIRIE DELIVRE A LA SPIE CITYNETWORKS VOIE VERTE

DU 14 AVRIL 2025 AU 14 MAI 2025

Le Maire de la Commune de Val-de-Reuil, Officier de la Légion d'Honneur ;

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 à L. 2213-6,
- Le Code de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L2122-1 à L2122-4 et L3111.1
- Le Code de l'Environnement et notamment son article R. 554-32,
- Le Code de la route ;
- Le Code de la voirie routière ;
- L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié et de l'instruction sur la signalisation routière prise pour son application,
- L'arrêté municipal n° AA-2020-057 en date de 07 octobre 2020 portant délégation de fonctions emportant délégation de signature à M. Christian AVOLLE,

CONSIDÉRANT :

- Que les travaux de réfection de la voie Verte ont récemment été achevés,
- Qu'il est nécessaire de préserver l'intégrité de cet aménagement,
- Qu'il n'est pas opportun d'autoriser de nouveaux travaux sur cette portion de voirie dans l'immédiat,

A R R Ê T É

Article 1 : L'arrêté n°AA-2025-050 en date du 7 avril 2025 est annulé.

Article 2 : Aucun nouveau chantier ou intervention ne sera autorisé sur la voie Verte jusqu'à nouvel ordre, afin de préserver l'aménagement récemment réalisé.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen - 53 avenue Gustave Flaubert (76000), dans un délai de deux (2) mois suivant sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune et Monsieur le Chef de service de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à :

- Madame Anais PINTO pour l'entreprise SPIE City Network.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- M. le représentant de la Direction des Mobilités du Département de l'Eure.

Fait à Val-de-Reuil, le

Le maire certifie que le présent arrêté a été télétransmis en Préfecture de l'Eure, au titre du contrôle de la légalité le :
et qu'il a été notifié aux intéressés.
Le Maire

**Pour le Maire,
Par délégation,
L'Adjoint au Maire**

M. Christian AVOLLE